

**BULLETIN DE L'AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS**

22 avril 2005, Vol. 2, n° 16

Section Information générale



**AUTORITÉ
DES MARCHÉS
FINANCIERS**

Section Information générale

Table des matières

1. Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières (BDRVM)
 - Rôle d'audiences du BDRVM
 - Décision no : 2005-BDRVM-0008 – Autorité des marchés financiers - Fonds TIP Canada Ltée A\S Claude Gilbert C.A., PricewaterhouseCoopers Inc. (numéro attribué par l'Autorité des marchés financiers pour les fins de sa mise à jour de ses bases documentaires)

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
1°	<i>Dans l'affaire de Fonds TIP Canada Ltée, a/s de Claude Gilbert C.A., administrateur provisoire des biens de Fonds TIP Canada Ltée ((Proulx et al. & M^cCarthy Tétrault)</i>	2005-005	Jean-Pierre Major Alain Gélinas	26 avril 2005, 9 h 30	Demande de faire une recommandation au ministre afin qu'il ordonne la liquidation des biens du fonds et qu'il désigne un liquidateur des biens [LVM-261 (3°)]	Conférence préparatoire tenue le 20 avril 2005
2°	<i>Autorité des marchés financiers (Proulx et al.) c. Groupe immobilier Landell inc. et Jean-François Demers (Chiara & Associés)</i>	2004-023	Alain Gélinas Jean-Pierre Major Gerald La Haye	27 avril 2005, 9 h 30	Demande de prononcer une interdiction d'opération sur valeurs [LVM-265]	Réouverture d'enquête, d'office, (art. 87, <i>Règlement sur les règles de procédure du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières</i>)
3°	<i>Autorité des marchés financiers (Proulx & al.) c. Groupe Capital Kaufmann Inc.</i>	2005-003	Jean-Pierre Major Alain Gélinas Gerald La Haye	27 avril 2005, 14 h 00	Demande de retrait des droits conférés par l'inscription et pénalité (LVM-152 & 273.1)	À la suite de la remise de l'audience des 23 mars 2005 et 13 avril 2005
4°	<i>Autorité des marchés financiers (Proulx & al.) c. Groupe Capital Kaufmann Inc.</i>	2005-003	Jean-Pierre Major Alain Gélinas Gerald La Haye	28 avril 2005, 14 h 00	Demande de retrait des droits conférés par l'inscription et pénalité (LVM-152 & 273.1)	À la suite de la remise de l'audience des 23 mars 2005 et 13 avril 2005 et à la suite de la séance du 27 avril 2005
5°	<i>Autorité des marchés financiers (Proulx et al.) c. Enviromondial Inc. et Alain Houle (Angers & Associés)</i>	2004-008	Guy Lemoine	3 mai 2005, 9 h 30	Demande de prolongation d'une ordonnance de blocage [LVM-250 (2°)]	À la suite de l'audience du 9 mars 2005

RÔLE DES AUDIENCES						
N°	PARTIES (AVOCATS)	N° DU DOSSIER	MEMBRE(S)	DATE	NATURE	COMMENTAIRES
6°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx & al.) c. <i>Groupe Capital Kaufmann Inc.</i>	2005-003	Jean-Pierre Major Alain Gélinas Gerald La Haye	6 mai 2005, 9 h 30	Demande de retrait des droits conférés par l'inscription et pénalité (LVM-152 & 273.1)	À la suite de la remise de l'audience des 23 mars 2005 et 13 avril 2005 et à la suite de la séance du 28 avril 2005
7°	<i>Autorité des marchés financiers</i> (Proulx et al.) c. <i>Jacques Gagné</i>	2005-004	Jean-Pierre Major Alain Gélinas Michelle Thériault	9 mai 2005, 9 h 30	Interdiction d'opération sur valeurs et interdiction d'agir à titre de conseiller en valeurs (LVM-265 & 266)	Audience suite à la décision du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières prononcée pour motifs impérieux le 24 mars 2005
8°	<i>Résolution Capital Inc. & Gaston English</i> (Boisvert, de Niverville & Associés) c. <i>Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières (ACCOVAM)</i> (Borden Ladner Gervais)	2004-005	Mark Rosenstein Michelle Thériault Jean-Marie Gagnon	14 & 15 novembre 2005, 9 h 30	Demande de révision d'une décision sur sanction du Conseil de section de l'ACCOVAM. [LVM-322]	Conférence préparatoire tenue les 31 mars 2005 et 21 avril 2005

Salle d'audience : 500, boul. René Lévesque ouest
Bureau 16.40, Montréal (Québec)
H2Z 1W7

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec M^c Claude St Pierre, Secrétaire général à l'adresse suivante :
500 boulevard René-Lévesque Ouest, Bureau 16.40, Montréal (Québec) H2Z 1W7 Tél. : (514) 873-2211 Courriel : claudio.stpierre@bdrvm.com

**BUREAU DE DÉCISION ET DE RÉVISION
EN VALEURS MOBILIÈRES**

**PROVINCE DE QUÉBEC
CANADA**

DOSSIER : 2005-005

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS,
800, Square Victoria, 22^e étage, Tour de la
Bourse, Montréal (Québec) H4Z 1G3

DEMANDERESSE

c.

**FONDS TIP CANADA LTÉE, A/S de
CLAUDE GILBERT C. A.,
PricewaterhouseCoopers Inc.,**
administrateur des biens de Fonds TIP
Canada Ltée, 1250 René Lévesque ouest,
Montréal (Québec) H3B 2G4

INTIMÉE

**AVIS D'AUDIENCE EN VERTU DE L'ARTICLES 93 (4°) DE LA LOI SUR L'AUTORITÉ DES MARCHÉS
FINANCIERS (L.R.Q., C. A-33.2) ET DES ARTICLES 261 (3°) ET 323.6 DE LA LOI SUR LES
VALEURS MOBILIÈRES DU QUÉBEC (L.R.Q., CHAP. V-1.1)**

Soyez avisé que l'Autorité des marchés financiers a, le 12 avril 2005, demandé au Bureau de révision et de décision de valeurs mobilières de vous convoquer à une audience portant sur les faits qui apparaissent à la demande de liquidation des biens de la société Fonds TIP Canada Ltée et de désignation de M. Claude Gilbert C.A. à titre de liquidateur, qui est jointe en annexe du présent avis.

En conséquence, veuillez prendre note que le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières tiendra une audience le 26 avril 2005, à 9h30, dans la salle d'audience qui est située au 500, boulevard René-Lévesque ouest, bureau 16.40, à Montréal (Québec) H2Z 1W7.

500, René Lévesque ouest,
Bureau 16.40
Montréal (Québec) H2Z 1W7
Tél. : (514) 873-2211
Télec. : (514) 873-2162

Veillez aussi prendre note que toute personne qui est convoquée à une audience doit être représentée par avocat. À défaut de vous présenter, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières pourra procéder par défaut ou prendre toute autre mesure qu'il jugera appropriée.

Pour toute question au sujet de cet avis, veuillez communiquer avec M^e Claude St-Pierre, secrétaire général du Bureau au (514) 873-2211 et concernant la demande, avec M^e Nicole Martineau, procureur de l'Autorité des marchés financiers au (514) 395-0558.

Fait à Montréal, le 13 avril 2005

(S) Claude St Pierre

M^e Claude St Pierre, secrétaire général

DANS L'AFFAIRE DE :

FONDS TIP CANADA LTÉE

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

800, square Victoria

22^e étage

Montréal (Québec)

H4Z 1G3

Demanderesse

c.

FONDS TIP Canada LTÉE

A/S de Claude Gilbert C.A.,

PricewaterhouseCoopers Inc.

Administrateur provisoire

chargé de l'administration des biens

de Fonds TIP Canada Ltée,

1250 René Lévesque ouest,

Montréal (Québec)

H3B 2G4

Défenderesse

Demande de l'Autorité des marchés financiers afin qu'une recommandation soit faite au Ministre des Finances pour ordonner la liquidation des biens de Fonds TIP Canada Ltée et pour désigner Claude Gilbert liquidateur.

(Paragraphe 4 de l'article 93 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-7.03 et paragraphe 3 de l'article 261 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1)

1. Fonds TIP Canada Ltée (ci-après : « Fonds TIP ») est un organisme de placement collectif constitué le 27 octobre 2000, en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, L.R. 1985, ch. C-44;
2. Fonds TIP est un émetteur assujéti en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières* (la « loi »);
3. Le 8 mars 2004, par la décision no. 2004-003, le Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières a recommandé au Ministre des

Finances de désigner un administrateur provisoire chargé de l'administration des biens de Fonds TIP;

4. Le 17 septembre 2004, le Ministre des Finances a prononcé une ordonnance afin de désigner Claude Gilbert administrateur provisoire chargé de l'administration des biens de Fonds TIP, le tout tel qu'il appert d'une copie de l'ordonnance produite au soutien de la présente comme pièce P-1;
5. Le 8 avril 2005, l'administrateur provisoire Claude Gilbert a fait son rapport au Ministre des Finances et à l'Autorité des marchés financiers, conformément à l'article 260 de la loi;
6. Dans son rapport, Claude Gilbert recommande une liquidation des biens de Fonds TIP, le tout tel qu'il appert d'une copie du rapport produite au soutien de la présente comme pièce P-2;

CONSIDÉRANT les pouvoirs du Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières de faire une recommandation au Ministre des Finances en vertu de l'article 261 de la loi;

EN CONSÉQUENCE, l'Autorité des marchés financiers demande au Bureau de décision et de révision en valeurs mobilières de recommander au Ministre des Finances, conformément au paragraphe 3 de l'article 261 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, la liquidation des biens de Fonds TIP Canada Ltée et de désigner Claude Gilbert du cabinet PricewaterhouseCoopers Inc. liquidateur.

Fait à Montréal, le 12 avril 2005.

(S) Proulx et al.

PROULX ET AL.

Procureurs de l'Autorité des marchés financiers